

Demande de logement adapté
Année universitaire 2026/2027

Vous êtes étudiant(e) ou futur(e) étudiant(e) en situation de handicap moteur et/ou sensoriel et/ou cognitif ou d'une maladie invalidante et vous avez besoin d'un logement adapté à votre situation.

Votre demande de logement adapté doit être effectuée en 2 étapes :

1. Vous devez dans tous les cas constituer une demande de logement via le **dossier social étudiant (D.S.E 2026-2027) en cochant bien « je souhaite faire une demande de logement »**.
**Les étudiants internationaux doivent créer un compte sur MSE (Mes Services Etudiants)*

2. En parallèle, merci de **renvoyer ce formulaire à cette adresse mail : handicap@crous-grenoble.fr avant le jeudi 28.05.2026 17h**. Ce formulaire nous permettra de cerner votre demande. Merci de joindre **obligatoirement** à ce formulaire :

- une notification MDPH si vous êtes reconnu en situation de handicap.

OU

- un certificat médical précisant vos besoins, et établi uniquement par un service hospitalier ou par un médecin spécialiste.

Nous vous invitons également à joindre un courrier expliquant les éléments qui vous paraîtront nécessaires à l'examen individualisé de votre candidature.

Ce formulaire de demande de logement adapté ne concerne que les départements de l'académie de Grenoble à savoir la Drôme, l'Isère, la Savoie et la Haute Savoie. (Il n'y a pas de logement adapté dans le département de l'Ardèche). Pour une demande de logement adapté sur d'autres départements, il faut vous rapprocher du Crous concerné.

INFORMATIONS GENERALES

NOM(S) : Prénom(s) :

Date de naissance : Nationalité : :

Adresse :

.....

Mail : Tel :

Indiquer votre n° I.N.E :

2025/2026 :

- Etudes :
- Etablissement / ville :
- Bourse sur critères sociaux : non oui → échelon :

2026/2027 :

- Etudes souhaitées :
- Etablissement / université :
- Bourse sur critères sociaux : oui → échelon : En cours d'instruction
 si non, merci d'indiquer le revenu brut global 2024 sur l'avis fiscal 2025, de vos parents :

Dans le cadre d'une demande de bourse, quatre points de charge supplémentaires sont attribués aux étudiants boursiers ayant une reconnaissance de handicap par la MDPH.

Cela peut permettre de revaloriser votre montant de bourse. Pour se faire : insérez votre notification MDPH lors de votre demande de bourse (sur votre DSE).

RESIDENCES DEMANDEES et TYPE DE LOGEMENT (PMR, chambre 9m2, studio)

Type de logement souhaité :

- Chambre pour Personne à Mobilité Réduite (PMR) : sanitaires individuels et cuisine collective
- Studio pour Personne à Mobilité Réduite (PMR) : sanitaires individuels et cuisine individuelle

- Chambre : sanitaires individuels et cuisine collective, non adaptée aux personnes à mobilité réduite
- Studio : sanitaires individuels et cuisine individuelle, non adaptés aux personnes à mobilité réduite

Nom des résidences CROUS demandées :

Merci d'indiquer si vous souhaitez un studio ou une chambre

Vœu n°1 :

Vœu n°2 :

Vœu n°3 :

Vœu n°4 :

Budget mensuel maximum pour le loyer :€/mois

VOTRE SITUATION DE HANDICAP

TSA

TDA/H

Déficience motrice

Si vous vous déplacez avec un fauteuil, est-il électrique ou manuel ? :

Pour vous déplacer, utilisez-vous : un déambulateur une canne des béquilles

Déficience auditive

Déficience visuelle

Autre, merci de préciser :

.....

VOS BESOINS EN MATIERE D'ACCESSIBILITE DU BATIMENT ET DU LOGEMENT

Merci de cocher uniquement la ou les cases correspondant à vos besoins :

Porte d'entrée du bâtiment automatique

Place de parking « personne à mobilité réduite »

Proximité du bâtiment avec le lieu d'étude

Proximité du bâtiment avec un transport en commun accessible

Résidence avec ascenseur

Proximité des services de soins, si oui préciser le secteur géographique des soins :

.....
.....

Nécessité d'un logement avec des équipements adaptés, veuillez préciser vos besoins et les équipements souhaités :

.....
.....
.....

Vos données médicales resteront confidentielles et connues du seul service social CROUS Grenoble Alpes.

Toutefois, une fiche de liaison sera adressée à la résidence universitaire après l'attribution d'un logement. En effet, pour des raisons de sécurité, il est important que la résidence soit informée de votre situation particulière afin de pouvoir mieux prendre en compte vos besoins. Cette fiche de liaison ne comportera que les données essentielles à l'aménagement ou au choix du logement.

Je donne mon accord pour la transmission d'une fiche de liaison à la résidence universitaire l'informant de ma situation particulière :

OUI NON

Fait le à

Signature du demandeur ou de son représentant légal :

Informations concernant le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :

Les informations recueillies par le service social, agissant au nom du Directeur Général du Crous de Grenoble Alpes, à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé destiné au service social du Crous, dans la finalité d'évaluer votre dossier. Ces données seront conservées durant au maximum 5 ans.

Conformément au règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, aux informations qui vous concernent, d'effacement, d'un droit d'opposition ou d'une limitation du traitement des données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre DPO en vous adressant par mail à : dpo@crous-grenoble.fr